

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 14 décembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 7/12/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le quatorze décembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	07
Votants	07
Pour	07
Contre	0
Abstention	0
<b>Délibération n° 2020.12.45</b>	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique,

Absents excusés : DEGRYSE Michel, FEIG Laura, HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme JACQUIOT Muriel est désignée pour remplir cette fonction.

### DÉCISION MODIFICATIVE 4-2020

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que la prévision budgétaire des amortissements réalisés pour l'année 2020 n'intègre pas l'amortissement du logiciel cimetièrre. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 877.50€.

Afin de mettre en comptabilité l'écriture d'amortissement concernant la délibération 2020.12.43 (chapitre 042 et 040) entre la comptabilité de la commune et celle du trésorier de la façon suivante :

Le budget primitif 2020 de la commune est modifiée comme suit :

Crédits supplémentaires DM N° 04/2020 :

Recettes d'investissements :

28051 – Dotation aux amortissements                      877.50€

Dépenses d'investissements :

2151 – Travaux de voirie Opération N° 10076              877.50€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

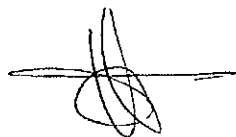
Décide :

D'approuver la décision modificative n°04/2020 du budget communal 2020.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 18/12/2020

Le Maire, Lucie POLLET



LUCIE POLLET  
2020.12.18 16:46:07 +0100  
Ref:20201218\_164003\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Lucie POLLET